

**MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS**  
**Séance du 6 octobre 2022 18H30**

L'An deux mille vingt deux le 6 octobre à **18H30** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

**PRESENTS** : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, LESEUTE Emilie, LEVASSEUR Chantal, SEGUIN Laurence Mrs SELLIER François, HERMAND Frédéric, GUERBIGNOT Jérémy, , LAQUERRIERE François, QUAEGEBEUR Pierre

**ABSENTS** : Mmes DESVOGES Sandrine, LESEUTE Emilie Mme DUCATEL Céline (pouvoir COPPE Emmanuelle) Mrs HERMAND Frédéric (pouvoir GUERBIGNOT Jérémy),s LEGRAND Gary WYKURZ Marc Antoine

**Secrétaire de séance : Mr GUERBIGNOT Jérémy**

**ORDRE DU JOUR**

- **Désignation correspondant incendie et secours**
  - **Travaux**
  - **Commission des fêtes : repas des aînés, Noël**
  - **Questions diverses**

**- Désignation correspondant incendie et secours**

**Objet : désignation d'un correspondant incendie et secours**

Suite au décret n 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours la commune doit désigner un correspondant incendie et secours

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Monsieur François SELLIER, correspondant incendie et secours de la commune de Saint Andre Farivillers

**- Délibération SE 60**

**Objet** : 2022-0210-T - Extension - BT / HTA - SOUTER - Rue du Bois l'Abbé  
N°ENEDIS : DC22/212633

L'an deux Mille vingt deux, le 06/10/2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN, Maire.

**x x x x x**

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour le Rue du Bois l'Abbé,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 28 novembre 2022 s'élevant à la somme de 17 569,05 euros (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel de la participation de DOUCHET de 8 894,33 euros (avec PCT)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité Rue du Bois l'Abbé en technique souterraine
- Prend Acte que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

- Prend Acte de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint

**Objet :** 2022-0573-T - Extension - BT / HTA - SOUTER - Rue de la Place

N°ENEDIS : DC22/221715

L'an deux Mille vingt deux, le 06/10/2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN, Maire.

**\*\*\*\*\***

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour le Rue de la Place,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 28 novembre 2022 s'élevant à la somme de **36 505,36** euros (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel de la participation de SCEA LE COUTEULX de **18 480,84** euros (avec PCT)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **Rue de la Place** en technique **souterraine**
- **Prend Acte** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- **Prend Acte** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint

**Objet : Tarif location des salles**

Mr le maire informe le conseil qu'il serait opportun d'augmenter le tarif des locations de salle, ceci afin de palier au problème de nettoyage insuffisant lors des locations, cette augmentation permettra de sensibiliser les locataires, et éviter un surcout de nettoyage chaque semaine

Les nouveaux tarifs à compter du 01/01/2023 seront :

	<b>Salle Polyvalente</b> 150 pers maxi	<b>Ancienne Salle</b> 40 pers maxi	<b>Suppléments</b>
	<i>Prix</i>	<i>Prix</i>	
<b>COMMUNE</b>	<b>250€</b>	<b>120 €</b>	<b>Vaisselle gratuite</b> <b>sono : 100€ (SP uniquement)</b>
	*Location journée..... <b>50 €</b>		
<b>HORS COMMUNE</b>	<b>360 €</b>	<b>180 €</b>	<b>Vaisselle : forfait 0.95€ par pers</b> <b>ou à l'unité</b> <b>sono : 100€ (SP uniquement)</b>
	*Location journée..... <b>120 €</b>		
<b>ENTREPRISE (à la journée)*</b>	<b>65€</b>	<b>45€</b>	<b>Vaisselle : forfait 0.95€ par pers</b> <b>ou à l'unité</b> <b>sono : 100€ (SP uniquement)</b>

\*location pour réunion et séminaire en semaine, vin d'honneur etc...

## Les cautions :

	Salle Polyvalente		Ancienne Salle
	Sans sono	Avec sono	Sans sono
COMMUNE (+entreprise locales)	420	650	240
HORS COMMUNE (+entreprises exterieures)	640	1000	360

### Conditions de location :

- Etre majeur (ATTENTION le locataire sera seul responsable en cas de dégat)
- fournir une attestation d'assurance (au nom du locataire)

**Nettoyage de la salle, des abords et du parking** : à la charge du locataire (un supplément de 50€ sera facturé en cas de salle, parking et abords sales à l'état des lieux de retour des clés)

**Electricité et Gaz** : tarif inclus dans la location

**remise des clefs** : location du vendredi matin au lundi matin (sauf exception)

**location de vaisselle** : vaisselle gratuite pour les habitants de la commune  
vaisselle payante pour les extérieurs (voir annexe 1)

### - Travaux

Mr Le Maire informe le conseil municipal que la commune va favoriser les travaux d'écoulement des eaux de l'église et la remise en état d l'entrée principale ainsi que l'allée qui fait le tour de l'église. Un devis est demandé pour ces travaux avec une réalisation selon la disponibilité de l'entreprise.  
Un abri bus va être installé sur le parking de l'école.

### - Commission des fêtes : repas des aînés, Noël

La commission des fêtes après s'être réuni propose pour le repas des ainés un repas avec spectacle qui aura lieu le 26 novembre les invitations vont être distribuées dernière semaine d'octobre, le feu d'artifice initialement prévu pour le 14 juillet sera tiré à la fin du repas si la météo le permet.

La commission des fêtes propose pour les illuminations de Noël d'installer 4 points lumineux sur Hédencourt sans candélabres avec des guirlandes Led et les sujets lumineux, les guirlandes Led sur le hameau de Farivillers et Bois Renault, et des candélabres sur le hameau du moulin et Bois l'Abbé  
Une boîte à lettres pour écrire au Père Noël sera installé à l'école.

### - Questions diverses

Mr le maire informe du passage du Bus pour l'emploi du Département dans la commune le 8 novembre sur le parking de la mairie.

Mr le maire informe qu'il va demander un devis pour l'alimentation en eau chaude des sanitaires des salles des fêtes

Mr le maire signale un problème d'eau chaude dans les toilettes de la salle pour le périscolaire, un petit chauffe-eau sera installée et dans la petite salle, un raccord sera effectué sur le chauffe-eau de la cuisine.

Production des éoliennes en 2021, 19,6 GW/h soit 4181 foyers a 4500kw/h par an.

Production estimée avec le nouveau parc 50GW/h.

Il informe que la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite de la petite salle se fera en début d'année prochaine.

Mr Hermand demande si passer par de la prestation de service plutôt qu'un cantonnier n'est pas plus avantageux. Mr le maire informe que passer par des prestataires est beaucoup plus avantageux et le travail rendu est plus que correct.

Mr Guerbignot demande si des travaux d'aménagement de trottoirs seront fait, ceci seront fait l'année prochaine à la suite des subventions.

Mr Laquerriere demande si un accueil de loisirs pourrait être fait pendant les vacances scolaires? Une demande va être faite auprès du centre social.

Il demande également comment se calcule dorénavant les poubelles. Étant passé sur la taxe foncière, la nouvelle méthode de calculs n'est pas encore connue.

Mme Delannoy propose pour le journal de faire une page sur Mr Slonski , toute idée est bonne à prendre. Elle informe que plusieurs personnes ont répondu à l'offre d'agent d'accueil périscolaire pour l'école, celles-ci vont être étudiées.

Elle informe également que du à la nouvelle répartition des classes, Pascaline Douchet ( ATSEM ) n'a malheureusement pas pu être embauchée.

Mme Coppe informe que des branches tombent à côté du manège de Marine Oussedick, une petite taille sera effectuée.

Elle informe que la commission fleurissement c'est réuni et a décidé de passer le fleurissement sur le principe d'une participation. Celle-ci sera testé sur l'année 2023 par le biais d'un formulaire d'inscription qui sera distribué dans les boîtes aux lettres

Mr Quaquebeur informe qu'un problème de paiement des factures d'eau c'est passé. Un problème avec la trésorerie de Breteuil a eu lieu, l'information sera remontée.

Le public signal que des touffes d'herbe envahissent les caniveaux, les cantonniers feront le nécessaire. Il informe également que les boîtes aux lettres situées à proximité du 5 Grande Rue à Hédencourt sont très dangereuse, celle-ci vont être déplacé lors des travaux d'écoulement de l'église.

Fin de séance 20h53